

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du  
territoire et de la décentralisation

## **Direction de la sécurité de l'aviation civile**

**Décision du 16 avril 2025**

**portant délégation de signature (direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile  
Sud-Ouest)**

NOR : ATDA2510266S  
*(Texte non paru au Journal officiel)*

### **Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,**

Vu la sixième partie législative et la sixième partie réglementaire du code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 2003 déterminant les cas de recours aux astreintes à la direction générale de l'aviation civile, dans les établissements civils qui en dépendent et au bureau d'enquêtes et d'analyses pour la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2024 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu la décision du 25 novembre 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;

Vu la décision du 1<sup>er</sup> octobre 2024 relative à l'intérim des fonctions d'adjoint à la directrice interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest, chargé des affaires techniques,

## **Décide :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021 susvisée, à Mme Valérie Pernot-Burckel, administratrice de l'Etat.

Délégation lui est notamment donnée à l'effet de signer au nom du ministre chargé de l'aviation civile, les décisions prononçant, an application de l'article R. 6530-4 du code des transports, les sanctions disciplinaires à l'encontre des personnels navigants non professionnels.

### **Article 2**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021 susvisée, notamment au titre des fonctions d'adjoint au directeur, chargé des affaires techniques mentionnées en son article 5, à M. Ivan David Nicolas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjoint chargé des affaires techniques par intérim.

### **Article 3**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest mentionnées dans la décision du 25 novembre 2021 susvisée, notamment au titre des attributions du cabinet mentionnées en son article 5, à M. Olivier Vuillemin, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet.

### **Article 4**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions des divisions techniques mentionnées à l'article 3 de la décision du 25 novembre 2021 susvisée, à :

M. Ivan-David Nicolas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « régulation et développement durable » ;

Mme Sophie Berthon, ingénieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, adjointe au chef de la division « régulation et développement durable ».

Mme Laëtitia Lafargue, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la subdivision « régulation des aéroports » au sein de la division « régulation et développement durable » ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « sûreté » ;

M. Sylvain Larroque, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « opérations aériennes » par intérim.

M. Pascal Guyon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « travail aérien » au sein de la division « opérations aériennes » ;

Mme Christine Lelu, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargée d'affaire à la subdivision « travail aérien » au sein de la division « opérations aériennes » ;

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la divisions « aéroports et navigation aérienne » ;

M. Denis Sauguet, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la subdivision « aéroports » au sein de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

Mme Aurélie Féraud, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la subdivision « navigation aérienne » au sein de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

Mme Anita Boone, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la division « personnels navigants » ;

M. Laurent Kast, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chargé d'affaire à la division « personnels navigants » ;

M. Robin Séverin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, inspecteur de surveillance à la division « personnels navigants » ;

Mme Olivia Burg, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants » ;

Mme Florence Deshoux-Codet, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants » ;

Mme Béatrice Roux, assistante d'administration de l'aviation civile, inspectrice de surveillance à la division « personnels navigants ».

## **Article 5**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes et décisions, pour l'application de l'article L. 6221-3 du code des transports, à :

M. Alain Fadel, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation à la subdivision « transports publics » au sein de la division « opérations aériennes » ;

M. Maxime Pecune-Ponçon, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, contrôleur technique d'exploitation à la subdivision « transports publics » au sein de la division « opérations aériennes ».

## **Article 6**

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest et pendant leurs périodes d'astreinte, en application de l'arrêté du 26 novembre 2003 susvisé, à :

Mme Béatrice Artiglieri, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, cheffe de la division « aéroports et navigation aérienne » ;

Mme Julia Bon, attachée d'administration de l'Etat, responsable qualité ;

Mme Anita Boone, attachée d'administration de l'Etat, cheffe de la division « personnels navigants » ;

M. Vincent Carmigniani, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, référent territorial ;

M. Martial Duqueyroix, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, référent territorial ;

M. Thierry Gillet, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « sûreté » ;

M. Ivan-David Nicolas, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef de la division « régulation et développement durable » ;

M. Olivier Vuillemin, ingénieur du contrôle de la navigation aérienne, chef de cabinet.

#### **Article 7**

La décision du 18 octobre 2024 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest) est abrogée.

#### **Article 8**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Fait le 16 avril 2025

R. THUMMEL